

Vie du village

Bloc note  Pêle-mêle



Nouveaux arrivants

Dimanche 12 mars, plusieurs familles se sont retrouvées pour une rencontre dans la salle du conseil à la mairie.

Après une présentation de la commune, de son tissu associatif, des travaux et projets en cours, il y a eu un temps d'échange constructif et apprécié des nouveaux Charentillais.

Souhaitons leur une bonne installation sur notre commune.



APEC



Dimanche 2 avril
l'APEC organise une bourse de puériculture de 9h30 à 13h, dans la salle polyvalente.

Tarif: 5€ l'emplacement. Installation à partir de 8h30.

Entrée gratuite.

Inscription auprès de: mag.devineau@hotmail.fr

et

Dimanche 23 avril, grande chasse aux oeufs organisée par l'association des parents d'élèves.

RDV dans le parc de la salle Madeleine Guillemot à 15h.

Venez déguisés.



Quinzaine de la parentalité

Sur le thème de la bienveillance

Vendredi 31 mars:

«la communication bienveillante»

Salle des fêtes de St Roch de 18h30 à 22h00, entrée libre.

Intervenant BARROCO Théâtre.

Samedi 8 avril:

«les émotions»

Pôle petite enfance (à coté des écoles) de Semblançay de 9h30 à 12h, entrée libre.

Animation: RAM - Multi Accueil - Service Jeunesse.



Le bureau de vote change de lieu!



Pour les prochaines élections, le bureau de vote sera installé à la Mairie, salle des conseils / mariages (ancienne Grange David, entrée côté parking).

Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et 7 mai.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.



Pour rappel, une pièce d'identité est obligatoire pour accepter votre vote.



INSCRIPTIONS A L'ECOLE



Si vous venez d'emménager à Charentilly, et/ou si votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école pour l'année scolaire 2017/2018 ou s'il est né en 2014, vous pourrez procéder à son inscription auprès de la directrice de l'école:

LUNDI 24 AVRIL de 14H à

17H30 ou

MARDI 25 AVRIL DE 16H à 17H30 ou

JEUDI 27 AVRIL de 16H à 17H30.

Vous devrez au préalable en avoir avisé la Mairie qui vous remettra un certificat d'inscription.

Pour que l'admission de vos enfants soit enregistrée, vous devez vous présenter à l'école avec:

- le livret de famille,
- un certificat médical d'aptitude, et un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,
- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- un certificat de radiation et le livret scolaire (en cas de changement d'école).

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation scolaire régulière. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'école en téléphonant au 02.47.56.70.48.



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

L'Echo du Village



D'ici et d'ailleurs, Visages du monde:

Les fils d'argent exposent
salle des associations à Charentilly
samedi 1er et dimanche 2 avril
de 10h à 18h.

Un verre sera partagé le samedi à 17h.

Photographies de

Paul Evin

Mars 2017

INFOS PRATIQUES

- Tel : 02 47 56 65 46 -

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public - MAIRIE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



AGENCE POSTALE:

Lundi - Mercredi - de 14h à 16h30 Samedi - de 9h à 11h30

Rédaction: G. GUYON

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 58 56

Extraits de quelques décisions du Conseil Municipal du 7 mars 2017



Compte rendu des décisions du Maire:

-Conclusion d'une convention d'inspection avec le bureau de contrôle DEKRA pour la vérification périodique des installations électriques et d'éclairage des ERP, des installations au gaz combustible et de chauffages (ERP) et des moyens de secours pour un montant de 588€ HT.

-Information : Les demandes de versement de subvention DETR + réserve parlementaire + Région Centre Val de Loire dans le cadre du plan isolation ont été faites. Toutes ces demandes concernent la partie bâtiment Mairie.

-Commande de gazon synthétique pour l'amélioration des extérieurs de la partie enherbée de l'école ainsi qu'autour des cavurnes du cimetière pour un montant de 825€ HT pour 100 m².

-Commande de lettrages autocollants et impressions numériques pour la Mairie, l'école et « Grange David » auprès de la Société Actu'elle Pub pour la somme de 790€ HT.

-Commande d'un recueil généalogique des actes de mariages de 1564 à 1792 pour la somme de 27,30 €.

-Concernant le SIEIL, le Conseil municipal a délibéré sur un coût réel de travaux supérieur au devis initial. Cela portait sur les travaux de renforcement du réseau télécom rue du Clos Faroux (du n° 1 au n° 4). Monsieur le Maire, après avoir écrit au SIEIL, a rencontré le président du SIEIL à ce sujet. Un audit complet de la participation communale due au SIEIL dans ce dossier a été initié, il en ressort que sur l'ensemble des engagements pris pour la somme de 86 304,63 €, la part effective à la charge de la commune est de 64 995,87 € soit une économie cumulée de 21 308,76 €. Cela constitue donc une bonne nouvelle pour les finances communales.

Budget:

Ce conseil municipal a permis de valider les différents budgets 2016, mais également de voter les budgets 2017.

Devant le nombre important de budgets et de tableaux, merci de vous reporter sur le site de la commune: charentilly.com rubrique: PV conseils municipaux.

Modification / ajustement relatif à la désignation des délégués de la Commune au sein des commissions de la CCGC-PR pour les commissions « Enfance – Jeunesse – Vieillesse », Environnement et Agenda 21.

Désigne les élus suivants pour représenter la Commune au sein des commissions communautaires:

-Enfance-jeunesse et vieillesse : Madame Valérie BOUIN (Enfance Jeunesse) et Madame Christiane MACHEFER (vieillesse).

L'environnement et l'Agenda 21 : Madame Martine DEMEURE et Madame Christine LAVEAU.

CCGCPR. Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Sont élues mesdames Yvette DUTERTRE (titulaire) et Martine DEMEURE (suppléante).

Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - année 2017 - pour l'aménagement de l'entrée de Bourg de Charentilly (accès par la RD 938).

Par courrier en date du 27 janvier 2017, Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a transmis en Mairie un courrier relatif au reversement du produit des amendes de police dont le Département est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants.

Pour Charentilly, l'opération projetée porte sur l'aménagement d'entrée de bourg de Charentilly - accès RD 938 - qui a pour objectif de :

-Sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules qui accèdent à l'école lors des moments de grandes affluences et, pour marquer l'entrée de Bourg de la Commune de CHARENTILLY (accès par la RD 938) afin d'abaisser naturellement la vitesse des automobilistes qui empruntent la RD 938 et, surtout la RD 338 (rue du Clos Faroux). L'aménagement de cet axe étant privilégié car il permet d'accéder aux services sur le territoire de la Commune

-Redynamiser son accès au bourg (Valorisation des espaces publics),

-Développer l'attractivité des commerces de la Commune (Boulangerie, Auberge).

Le programme de travaux est estimé à 66287,75 HT.

Subventions aux associations communales -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue une subvention de fonctionnement aux associations de la Commune. Anciens combattants: 175€, Fils d'argent: 450€, USC : 2 000 €, USEP : 750€, Comité de la St Vincent: 180€, Astro-Gatines: 300€, Comité des fêtes: 550€, Environ Charentillais: 250€.

COMPTE RENDU DES EPCI

CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE LA C.C.G.C.P.R

-Création des commissions thématiques intercommunales (Commission action économique, commission communication, commission voirie, commission sports et loisirs, vie associative, commission enfance jeunesse et personnes âgées, commission environnement, Agenda 21, GEMAPI, commission bâtiments, gens du voyage, logement, commission culture, commission tourisme, commerce).

-Création des conseillers délégués (action économique, communication, sports loisirs, vie associative, enfance-jeunesse et personnes âgées).

-Création et élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

-Election des membres de la commission d'appel d'offres

-Fixation des indemnités de fonction.

-Délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président de la communauté.

-Délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le bureau communautaire.

-Opération de dématérialisation pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

-Location des bâtiments communautaires aux entreprises – tarification.

-Prix des terrains au sein des sites d'activités.

-Demande de subvention auprès de LEADER pour le poste de chargé de mission tourisme.

SICA,

Vote du Budget. La contribution des communes va diminuer, car le Budget était excédentaire. La contribution de la Commune de Charentilly pour l'année 2017 est de 2 417,00 €.

Il est envisagé de faire des prélèvements pour vérifier la qualité de l'eau sur les Communes de Semblançay et Charentilly.

SICP,

-Approbation du Compte administratif 2016,

-Restauration : reprise de compétence par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à la rentrée 2017 ; conséquences

-Transports : Organisation pour la rentrée 2017.

-Vote du budget 2017

-Appel des frais de fonctionnement aux communes (il n'y aura pas d'appel aux frais de fonctionnement réclamés aux communes pour l'année 2017).

SATESE 37,

-Vote du Budget 2017

-Une permanence dans les Communautés de Communes est à l'étude afin d'offrir un service de proximité.

-Mise en place d'une subvention de 60 % de la part de l'Agence de l'eau pour les personnes qui doivent réhabiliter leur réseau d'assainissement individuel (cette subvention est attribuée sous condition).



**La prochaine réunion
du Conseil Municipal est prévue le
Mardi 4 avril 2017 à 19h00 à la mairie.**

**Le Procès Verbal officiel est consultable sur
le panneau d'affichage de la mairie et
sur le site internet de la commune.
charentilly.com, rubrique PV.**

